

CANTON DE VAUD

DISTRICT DE ROLLE

COMMUNE DE GILLY

Plan d'extension partiel
créant une zone artisanale au lieu dit:

LES COURBES

Parcelle n° 121

Suite à la décision du Conseil d'Etat du 14 août 1985

Adopté par la Municipalité le : **17 MARS 1986**

Soumis à l'enquête publique

Le Syndic:  Le Secrétaire: 

du **30 JAN. 1987** au **28 FÉV. 1987**



Adopté par le Conseil communal:

Approuvé par le Conseil d'Etat
du Canton de Vaud:

dans sa séance du **20 AOUT 1987**

Lausanne, le **27 MAI 1988**

Le Président:  Le Secrétaire: 

L'atteste le Chancelier:



ZONE ARTISANALE

R E G L E M E N T

art. 1

Destination

Cette zone est réservée à l'exploitation artisanale ne présentant pas d'inconvénient (de bruit, d'odeur, de fumée et autres) pour le voisinage.

Des logements ne sont admis que s'ils sont nécessaires à l'exploitation (ou autres raisons jugées valables par la Municipalité)

art 2

Le périmètre dans lequel doivent s'inscrire deux constructions au maximum est fixé par le plan.

La distance entre un bâtiment et la limite de propriété voisine est définie par le périmètre constructible. La distance entre bâtiments sur la même propriété est de 10 mètres au moins.

art 3

La surface bâtie ne peut excéder le 1/7^{ième} de la surface totale de la parcelle.

art 4

Le nombre des niveaux est fixé à deux, rez-de-chaussée compris. La hauteur maximale à la corniche doit être de 7.00 m. La hauteur maximale de l'immeuble ne dépassera pas 10.50 m au faite.

art 5

Une toiture plate ou à un pan est interdite. Exception sera faite pour une annexe ne comportant qu'un rez-de-chaussée et pouvant être aménagée en balcon-terrasse. La pente de la toiture sera comprise entre 30 et 65 %.

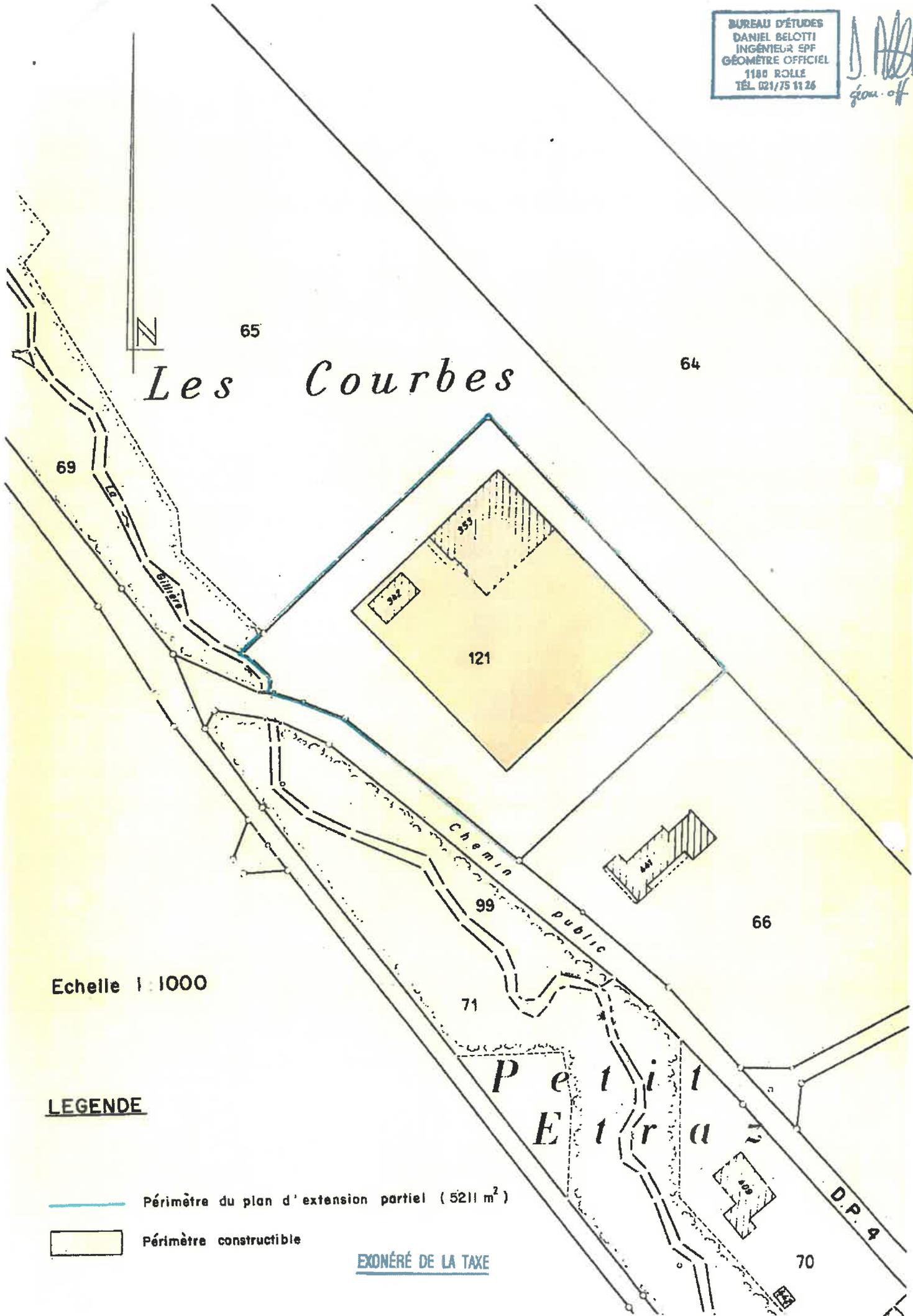
art. 6

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent règlement, la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire, son règlement d'application ainsi que le règlement communal sur la police des constructions sont applicables.

BUREAU D'ÉTUDES
DANIEL BELOTTI
INGÉNIEUR S.P.F.
GÉOMÈTRE OFFICIEL
1180 ROLLE
TÉL. 021/75 11 26

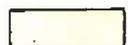
J. Belotti
gém. off.

Les Courbes



Echelle 1:1000

LEGENDE

-  Périmètre du plan d'extension partiel (5211 m²)
-  Périmètre constructible

EXONÉRÉ DE LA TAXE